



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le 11/03/2026

ID : 081-200034056-20260310-D2026_29-DE



Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VIALA D.- MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZAK - MMES BONNASSIEUX - FADDI - RABOU - MM ALBERT - BERMOND (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CURETTI - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MAZARS C. - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RICARD - SIMIONI (Suppléant) - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

M. RAMUSCELLO a donné pouvoir à Mme AJCHENBAUM.

N° 2026/29

Objet : Economie : ZA Borio Novo Nord - Acquisition de deux parcelles de terrain à Monsieur Alexis AURIOL sur la commune de Vielmur sur Agout

Monsieur le Président rappelle que la CCLPA a réalisé il y a quelques années une voie d'accès sur le secteur de la ZA Borio Novo Nord afin de permettre l'installation de nouvelles entreprises sur trois parcelles.

Aujourd'hui, il s'offre à nous l'opportunité de faire l'acquisition de deux nouvelles parcelles situées le long de la voie d'accès et situées en zone constructible.

Après plusieurs échanges sur le prix de vente avec le propriétaire, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de faire l'acquisition des parcelles n°A 56 d'une superficie de 2 675 m² et n°A 57 d'une superficie de 8 450 m², sur la commune de Vielmur sur Agout appartenant à Monsieur Alexis AURIOL, domicilié à l'Auberge Neuve - 81570 Vielmur sur Agout, au prix de 111.250 € NET, soit 10 €/m².

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition des parcelles n°A 56 d'une superficie de 2 675 m² et n°A 57 d'une superficie de 8 450 m², sur la commune de Vielmur sur Agout, propriétés de Monsieur Alexis AURIOL, domicilié à l'Auberge Neuve - 81570 Vielmur sur Agout, au prix de 111.250 € NET, soit 10 €/m²,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget ZA 2026,
- autorise Monsieur le Président ou tout représentant désigné par lui à signer les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Francis MOULET

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.